

Procès-verbal de la commission recherche : séance du 28 octobre 2021

Rédigé par N. Jaëck, VP Recherche.

Ordre du jour CR plénière (14h-16h30) :

- Validation du PV du 23 septembre 2021
- Confirmation du vote sur la dotation des unités
- Modulations de service des directions d'unités
- Validation formulaire rattachement d'un EC ou d'un Chercheur à une unité UBM
- Réécriture critères PEDR ; vote de la liste des lauréats
- Point d'étape sur la session d'évaluation PSE : bilan des dépôts de colloques et de projets
- *Honoris causa* et cycle de conférences

Ordre du jour CR restreinte (16h30-17h) :

- Rattachement de Vincent Liquète (INSPE - IMS) au MICA
- Examen des demandes D'HDR :

Bénédicte MEILLON - Université de Perpignan Via Domitia - MCF

Garant : Yves-Charles GRANDJEAT (UBM - CLIMAS)

Sophie LELEU - Université Bordeaux Montaigne - MCF ENSEGID Bordeaux INP

Garant : Philippe RAZIN (UBM - GEORESSOURCES)

Corinne OSTER - Université de Lille III - MCF

Garant : Pascale SARDIN (UBM - CLIMAS)

Etaient présents ou représentés :

J. Albrespit, P. Antolin (représentée par J. Albrespit), A. Beyaert-Geslin (représentée par MC. Gonzalez-Scavino), P. Chassaigne, O. Devillers, R. Estève, MC. Gonzalez-Scavino, E. Guilhamon, N. Jaëck, C. Lisak (représentée par P. Chassaigne), N. Labarre, M-C. Lipani, P. Meyzie, P. Beaucé, M. Bertrand, C. Brun, O. Fertat, F. Hoffmann, E. Jean-Courret, A. Monseigne, E. Suzuki, A. Ventura (représenté par C. Brun), S. Barbeyron, E. Kajfasz, M. Reyraud

Pour la présidence :

L. Larré

Pour la direction de la recherche :

V. Bielenda, S. Syllac

Pour la Direction Générale des Services :

K. Le Coz-Thouvais

La CR débute à 14 heures, en présence dans la salle des actes et en visioconférence.

- 1- Le PV de la séance de la CR du 23 septembre 2021 est voté à l'unanimité.
- 2- Confirmation du vote sur la dotation des unités

La nouvelle proposition d'allocation des unités faite par la CR du 23 septembre (où l'erreur de chiffre avait été rectifiée et où l'on avait opté pour l'écart par rapport à la médiane et non par rapport à la moyenne dans le calcul du critère dynamisme, afin de prendre une mesure susceptible de corriger un peu les déclarations de pratiques

hétérogènes) a été votée à l'unanimité le 26 octobre en CDUR, et N. Jaëck propose donc, comme prévu, confirmation du vote.

La CR vote à l'unanimité ces allocations, et N. Jaëck se réjouit de ce que les équipes voient leur budget sensiblement augmenter, du fait grandement de l'augmentation de 10% accordée par l'État du budget alloué aux unités. Elle remercie les membres de la CR pour le travail conséquent qu'ils ont consenti sur ce dossier, travail qui a permis d'aboutir à un modèle de répartition dont la philosophie est partagée, et les résultats acceptés par tous, malgré les regrets exprimés par B. Collignon sur les résultats, injustes à son sens. Ce modèle de répartition sera donc appliqué pendant tout le contrat quinquennal, en intégrant chaque année les mises à jour prévues. (Dotation des équipes en annexe 1)

3- Modulations de service des directions d'Unités

Dans le cadre de la procédure de labellisation des Unités de Recherche, il convenait de revoir les modulations de service des directions d'unités. Après s'être renseignée sur les montants de ces modulations (les DU ne disposaient pas jusqu'alors de cette information générale), N. Jaëck estime qu'il faut remettre de la cohérence dans les modulations accordées.

Elle propose 3 principes : partir du principe qu'il y a une charge minimale de travail quels que soient les effectifs ; accorder des modulations en fonction des effectifs ; attribuer un volant d'heures pour la direction, et laisser les co-directeurs éventuels se répartir ces heures à leur gré. Elle présente la méthode de calcul des sommes proposées : elle a regroupé les unités en trois groupes en fonction de leur taille, les unités de moins de 20 membres statutaires, celles qui ont entre 20 et 50 membres, et les unités qui ont plus de 70 membres. Elle a uniformisé les modulations proposées et rectifié les écarts. Elle n'a baissé aucune modulation et a donc ajusté à la hausse, dans chaque catégorie, à partir de la modulation la plus basse. Elle a demandé un arbitrage dans ce sens au VP CA, Nicolas Champ : même s'il a suggéré une baisse pour les UMR, il a accepté ces modulations qui, au regard de celles accordées pour des charges pédagogiques ou administratives, lui semblent tout à fait correctes. Le mardi 26, N. Jaëck a présenté ces modulations aux Directeurs d'Unités, qui les ont acceptées à l'unanimité.

On présente le tableau et la discussion s'engage.

P. Beucé s'interroge sur les 96h accordées à l'UMR Archeosciences Bordeaux – elle trouve que c'est beaucoup pour une UMR aux si petits effectifs. N. Jaëck lui répond qu'il s'agit d'une UMR « multi-tutelles universitaires » ce qui alourdit les tâches administratives (participation au conseil de département des sciences archéologiques de l'UB, à la fédération des sciences archéologiques), qu'il s'agit en réalité du regroupement de 2 unités et que ce regroupement n'est pas facile à gérer. La CR vote unanimement pour cette hypothèse haute et les modulations sont donc disponibles en annexe 2.

4- Validation formulaire rattachement d'un EC ou d'un Chercheur à une unité UBM

L'UBM se trouve face à un vide pour ce qui concerne le rattachement d'un EC de l'UBM à une unité de recherche extérieure à l'UBM ; elle se trouve également face à un vide, plus facile à résoudre, pour ce qui concerne le rattachement à une UR d'UBM d'un EC venant d'une autre université. C'est un travail à mener en CR, et les conditions doivent ensuite être fixées par le Conseil d'Administration. Les obligations de service d'un EC ont été modifiées par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014, décret qui prévoit que la décision revient à l'établissement d'affectation – un peu de parangonnage a montré que peu d'universités se sont à ce stade dotées d'une procédure, et que les choses se font de manière un peu artisanale.

La question globale est complexe : si l'accueil est très propice (nous bénéficions de chercheurs, et de leur bilan scientifique, qui ne font pas partie de notre masse salariale), le départ l'est moins, et c'est bien les conditions de ce départ qui doivent être validées par notre CA. Nous

travaillerons sur ce point lors de la CR de décembre. Pour l'instant, dans le cadre de la procédure de labellisation des Unités de Recherche, et pour pouvoir accepter des membres dans nos équipes, pour honorer des demandes qui nous sont faites, nous avons besoin de mettre en place une procédure d'accueil, et la DR a travaillé à l'élaboration d'une procédure et d'un formulaire de rattachement, que nous avons présenté en CDUR le 26 octobre, et qui a été validé à l'unanimité.

N. Jaëck a proposé d'opter, en accord avec les textes cadres, pour une procédure très simple, qui repose sur le recueil de l'avis motivé des deux unités, celle de départ et celle d'arrivée, et de celui des deux universités – notre CR, et l'instance adaptée selon les statuts de l'université d'affectation. C'est en ce sens qu'a été élaboré le formulaire qui est présenté, qui a été validé par la CDUR, et qui va nous servir à traiter au fil de l'eau les cas de rattachement à nos unités (annexe 3).

M.-C. Gonzales-Scavino demande si les doctorants restent dans notre ED si leur directeur s'en va. N. Jaëck répond que les doctorants suivent leur directeur, mais en réponse à une demande de précision de C. Brun sur le cas des doctorants financés par un contrat doctoral de l'ED Montaigne Humanités, N. Jaëck ajoute que les contrats octroyés par l'UBM restent à l'ED Montaigne-Humanités jusqu'à leur terme, par dérogation. Il est d'ailleurs également possible d'obtenir une dérogation pour que l'inscription d'un doctorant reste à l'ED Montaigne-Humanités, même si son directeur change d'ED en cours de thèse, pour autant que toutes les parties en soient d'accord.

F. Hoffmann précise qu'il existe à l'UB un formulaire de rattachement proche de celui proposé pour l'UBM. Il informe également la CR qu'il va rejoindre EPOCH, une UMR de l'UB, parce qu'il aura mieux les moyens de faire sa recherche en compagnie de chercheurs plus proches scientifiquement, et qui disposent de matériels que l'UBM n'a pas. Il ajoute que si les productions de recherche sont effectivement comptabilisées au titre de l'unité de rattachement, et échappent donc à l'UBM, les enseignements dispensés en MASTER continuent de bénéficier de l'apport en recherche du collègue parti, et que donc les choses restent un peu imbriquées. N. Jaëck en convient, mais ajoute que néanmoins, pour l'évaluation HCERES, les productions sont comptées au titre de l'unité de rattachement.

E. Jean-Courret demande si un départ réduit la capacité du collègue à siéger dans les conseils centraux. N. Jaëck dit que les textes ne prévoient pas de démission des instances, même si certaines universités ont ajouté cette disposition dans les conditions votées en CA. Il nous appartient donc de lancer cette réflexion, ce que nous ferons à la CR de décembre – celle de novembre étant trop proche et le court délai ne permettant pas de faire le travail de synthèse préalable à la commission.

5- Réécriture critères PEDR ; vote de la liste des lauréats

Tout le régime indemnitaire va être revu dans le cadre des nouvelles dispositions, que nous attendons, de la LPR (nous attendons, cette fin d'année civile *a priori*, le décret d'application, et les dispositions devraient être mises en vigueur dans le courant 2022) et il n'apparaît donc pas opportun de changer quoi que ce soit pour cette dernière année, mais en attendant, il nous faut pouvoir statuer cette année sur la PEDR, et pour cela, clarifier la formulation de la délibération du CA de 2014 dans le sens que nous nous étions dit l'année dernière. Le texte de la délibération est donc présenté avec la « clarification grammaticale », et mis au vote, et le texte est accepté à l'unanimité. On regarde ensuite attentivement le tableau des lauréats, ainsi que celui des candidats qui ne se voient pas attribuer la PEDR, et la liste est votée à l'unanimité moins une abstention. (annexe 4)

6- Point d'étape sur la session d'évaluation PSE : bilan des dépôts de colloques et de projets

Il s'agit d'un simple point d'information pour préparer la CR de novembre, dont le point principal sera consacré à l'évaluation et au financement des colloques et des projets de la PSE1. Le tableau est présenté, ainsi que les évaluateurs, qui sont validés par la CR : ils ont reçu leurs dossiers à évaluer.

V. Biélenda ajoute que le budget de cette PSE1, 23 000 €, est bien supérieur au total des demandes, qui s'élève à 12 500 €, et N. Jaëck encourage donc les rapporteurs à être généreux sur leurs propositions, si l'évaluation scientifique est bonne, et si le budget est jugé sincère. E. Jean-Courret demande si l'argent qui restera sera reporté sur l'autre session PSE, et si on ne peut pas envisager plutôt, ou aussi, un 3^{ème} appel à projets. N. Jaëck répond que l'argent sera reporté sur les sessions suivantes et rappelle qu'une session PSE supplémentaire, fléchée SAPS (Sciences Avec et Pour la Société), est déjà prévue, comme nous l'avions décidé en CR de septembre 2021, lors de la présentation du budget recherche. Elle ajoute qu'on pourra également envisager une petite hausse de la subvention du budget du congrès d'épigrapie s'il est bien évalué – Pierre Fröhlich en avait fait la demande.

V. Biélenda souligne également que, pour le congrès sur la papyrologie, l'UBM n'est pas organisateur principal, mais que la porteuse est largement impliquée dans le comité scientifique.

E. Jean-Courret dit aussi que le petit nombre de projets déposés s'explique peut-être par le fait qu'à chaque fois qu'on monte un gros projet, on fait participer son labo : on se censure donc parfois pour ne pas surcharger les finances de l'unité et on ne candidate pas à cet appel. N. Jaëck dit qu'effectivement, on pourra rediscuter de l'opportunité de cette contrainte, peut-être inutile en période d'abondance budgétaire.

L. Larré s'étonne que dans le budget du congrès de papyrologie, 135 000 € soit valorisés au titre de la location des locaux – ce n'est pas une pratique que nous avons, il n'avait jamais vu ça. K. Le Coz ajoute que cela leur permet de demander des participations aux budgets à hauteur de cette valorisation, et que nous adoptons nous-mêmes régulièrement cette pratique pour la valorisation de notre masse salariale, mais effectivement pas de nos locaux.

7- Honoris causa et cycle de conférences

N. Jaëck indique que dans la continuité de ce qui se faisait les années précédentes, cette équipe présidentielle entend poursuivre la politique des *honoris causa* qui honore notre université depuis plusieurs années. La procédure veut que la candidature soit soumise d'abord à notre CA, puis au ministère des affaires étrangères, mais il apparaît souhaitable que la CR soit également consultée, et apporte son aval.

N. Jaëck informe que le département d'anglais, et en particulier Jean-Paul Gabilliet qui porte cette candidature, souhaite proposer Art Spiegelman, pour l'année 2022, date du 30^e anniversaire du Prix Pulitzer attribué à MAUS en 1992.

Né en 1948 à Stockholm d'un couple de juifs polonais survivants de la Shoah, **Art Spiegelman** a grandi aux Etats-Unis et est établi à New York dans le quartier de Greenwich Village depuis bientôt cinquante ans. Après avoir été un des jeunes auteurs remarquables de la bande dessinée underground américaine de la fin des années 60 au milieu des années 70, il devint à partir des années 80 une personnalité centrale dans la légitimation de la bande dessinée aux Etats-Unis grâce à *RAW*, la

revue qu'il co-créa avec sa femme Françoise Mouly et dans laquelle il mit en valeur la bande dessinée alternative et d'avant-garde aussi bien américaine qu'européenne. De 1980 à 1991, RAW fut aussi le lieu de pré-publication de *MAUS*, roman graphique construit autour des souvenirs de déportation à Auschwitz de son père. Publié en deux volumes en 1986 et 1991, MAUS connut un succès mondial qui continue à ce jour et valut à son auteur un prix Pulitzer en 1992. L'œuvre graphique et narrative de Spiegelman s'étend maintenant sur un demi-siècle, jalonnée par un autre ouvrage marquant, *A l'ombre des tours mortes* (2004), élégie graphique sur l'Amérique post-11 Septembre 2001, et une grande diversité de travaux d'illustration.

Art Spiegelman a été fait chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres en 2005. Il a présidé le Festival d'Angoulême en 2012. L'année 2022 correspond et constitue de ce fait une balise chronologique qui justifierait amplement l'attribution d'un doctorat *honoris causa* à Art Spiegelman l'année prochaine.

N. Jaëck indique qu'elle a d'autres propositions, l'une émanant du président Lionel Larré, Louise Erdrich, et l'autre d'elle-même, Angela Davis – ces deux propositions ayant également été validées par le département d'anglais.

Louise Erdrich est née en 1954 dans le Minnesota. C'est une écrivaine états-unienne, membre de la nation amérindienne anishinaabe. Elle écrit, depuis le début des années 1980, des romans, de la poésie, des livres pour enfants, et des essais autobiographiques, au total 28 ouvrages. Parmi ses titres les plus connus, *Love Medicine* (1984), *Tracks* (1988), *The Bingo Palace* (1994), *The Last Report on the Miracles at Little No Horse* (2001), *The Master Butchers Singing Club* (2003). En 2009, elle fut finaliste pour le prix Pulitzer pour *The Plague of Doves*, et pour le National Book Award pour *The Last Report on the Miracles at Little No Horse*. En 2021, elle a emporté le prix Pulitzer pour *The Night Watchman* (2020).

Angela Yvonne Davis est née le 26 janvier 1944 à Birmingham en Alabama. C'est une militante, professeure de philosophie et écrivaine américaine. Militante communiste, pacifiste et féministe, elle défend les droits humains et notamment celui des minorités. Après des études de langue et littérature françaises, elle part en 1965 suivre l'enseignement de Herbert Marcuse à Francfort et fait sa thèse sous sa direction à l'U. de San Diego, où elle commence à enseigner la philosophie. En 1968, elle devient membre du Parti Communiste américain et du mouvement des *Black Panthers*. Son activisme lui vaut d'être licenciée en 1969 de son poste l'U. de San Diego et, l'année suivante, poursuivie par la justice à la suite de la tentative d'évasion de trois prisonniers avant d'être acquittée en 1972 après près de deux ans de prison. Elle poursuit une carrière universitaire compliquée par la permanence de ses engagements, carrière qui la mène finalement au département des études afro-américaines et féministes de l'université de Santa Cruz en Californie au début des années 90. Les centres d'intérêt qu'elle a développés dans une douzaine d'ouvrages sont la philosophie féministe, et notamment le Black feminism, les études afro-américaines, la théorie critique, le marxisme ou encore le système carcéral. Son livre de 1981 *Femmes, race et classe* est considéré comme un des ouvrages fondateurs de la réflexion intersectionnelle. Angela Davis fut dès sa jeunesse une icône de la Nouvelle Gauche marxiste américaine des années 60-70. Sa réflexion sur le féminisme et l'anti-racisme résonne dans de nombreux débats contemporains. Elle est docteure *honoris causa* de l'Université Libre de Bruxelles (2012) et de l'Université de Nanterre (2014).

Il semble important à cette équipe politique, comme visiblement à la précédente, de varier les champs disciplinaires de nos *honoris causa*, et N. Jaëck invite donc les membres de la CR à se prononcer sur ces candidatures, et à ne pas hésiter à proposer les noms des personnalités internationales qu'ils auraient plaisir à recevoir – la vie d'une université est aussi marquée de ces moments de célébration intellectuelle et artistique.

M. Bertrand demande que l'on ait en tête le principe de parité, et Lionel Larré confirme qu'effectivement, les trois derniers *honoris causa* étaient des hommes.

E. Kajfzys souligne que si Angela Davis est déjà *honoris causa* de Nanterre, il lui semble qu'elle ne peut pas l'être deux fois dans le même pays – N. Jaëck ne connaît pas cette règle, et va se renseigner.

Dans le même esprit, N. Jaëck aimerait que l'université propose davantage de conférences partagées par l'ensemble de la communauté, et également ouvertes vers l'extérieur, maintenant que la période Covid est un peu passée. De la même manière, elle invite les membres de la CR à ne pas hésiter à proposer des noms – elle signale qu'elle a écrit à I. Baraille, la VP Recherche de Pau, pour lui proposer que David Diop fasse la conférence inaugurale commune à UBM et à l'UPPA cette année – elle attend une réponse.

La CR valide les trois propositions *d'honoris causa*.

8- Questions diverses

E. Guilhamon lit une lettre que Florence Boulerie et Jean-Paul Engelibert, porteurs de l'UR Plurielles souhaitent adresser à la CR sur la fermeture des masters slave et anglais-allemand dans le cadre de la NOF. (Le texte est en annexe 5)

L. Larré répond à certains points mentionnés dans cette lettre.

Il assure aux membres de la CR qu'il n'y a pas décision politique contre les masters, et que les langues slaves et l'allemand ne disparaissent pas non plus du paysage bordelais. Il s'agit d'éviter les écueils que nous avons actuellement, et de favoriser la soutenabilité dans tous les domaines (gestion, pédagogique). Chaque master a de très bons arguments pour les maintenir, bien que certains de ces arguments soient difficiles à entendre – il y a parfois trop peu d'étudiants, des problèmes d'attractivité. Il s'agit en réalité non pas de fermer définitivement ces masters, mais d'en retarder l'ouverture, de les repenser, de les retravailler pour attirer davantage d'étudiants. Il y a beaucoup d'affects pour les formations donc L. Larré comprend l'émotion liée à ce chantier. Il est bien convaincu que derrière les langues, il y a les notions de diversité, de culture et de civilisation – il est heureux qu'on en parle enfin, alors que les langues sont depuis des années le parent pauvre de cette université ; il est heureux qu'on s'émeuve désormais. Il ajoute que l'offre de formation a été faite en urgence, et que le temps a manqué pour faire ce travail de reconstruction.

M-C. Gonzales-Scavino dit qu'il serait bien que l'offre de formation en master soit présentée en CR, ou en CAC, et N. Jaëck dit que oui, que le CAC est à son avis la bonne instance pour évoquer ces sujets : nous le ferons l'année prochaine, si ses collègues de l'équipe présidentielle en sont d'accord.

L. Larré ajoute que le dispositif de pilotage pour la formation va être mis en place, et qu'il s'agira de renforcer le lien entre la formation et la recherche : il aimerait que les directeurs d'unités de recherche soient associés à cette réflexion.

La CR passe ensuite en formation restreinte, et l'on commence par examiner le rattachement au MICA de Vincent Liquète. Il s'agit donc du premier cas pour lequel nous observons la procédure proposée, et N. Jaëck précise que la demande est en règle, qu'elle a été approuvée par l'unité d'appartenance, par le VP Recherche de l'UB, par l'assemblée générale du MICA comme en témoigne l'avis d'A. Kiyindou, et qu'il appartient donc à la CR de voter ce rattachement. V. Liquète

n'est évidemment pas un inconnu du MICA, auquel il est membre associé depuis 2005, et ses travaux scientifiques s'effectuent de fait largement auprès de cette unité depuis plusieurs années – c'est en réalité une envie de se présenter à la direction du MICA qui a rendu nécessaire cette affectation au MICA, du fait de la révision de nos statuts. N. Jaëck se réjouit donc de l'attractivité de nos unités de recherche, et propose que l'on accepte le rattachement de V. Liquète au MICA.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Examen des demandes d'HDR :

Sophie LELEU - Université Bordeaux Montaigne - MCF ENSEGID Bordeaux INP

Garant : Philippe RAZIN (UBM - GEORESSOURCES)

Il s'agit d'une demande d'HDR au titre de l'UE Géoresources, dont l'UBM est université de tutelle – et peut-être d'une des dernières HDR venant de cette équipe qui va quitter notre tutelle et très vraisemblablement rejoindre l'ED « Sciences et environnement » de l'UB. En attendant, le dossier de S. Leleu correspond selon N. Jaëck à tous les critères qui peuvent conduire notre CR à accorder son autorisation à soutenance d'HDR, comme en témoigne en détail la lettre de recommandation très élogieuse de son garant, P. Razin, qui connaît très bien la candidate, la qualité de ses travaux, et de son rayonnement dans sa communauté scientifique. Le travail porte sur les séries alluviales, et la réception scientifique internationale des travaux de Sophie Leleu témoigne de leur qualité (plus de 20 publications de rang A). UN CV très détaillé témoigne d'un excellent investissement pédagogique et administratif à l'INP, où S. Leleu est MCF depuis 2011, mais aussi à l'UBM où elle intervient en licence de géographie et dans le master « Ecologie humaine », mais aussi d'une activité d'encadrement de la recherche remarquable pour une MCF (encadrement partagé de 8 thèses de doctorat), et d'un rayonnement international matérialisé par de nombreuses invitations à des conférences internationales. Pour toutes ces raisons, N. Jaëck propose à la CR d'accepter de grand cœur cette demande d'HDR, et cette demande est acceptée à l'unanimité.

Bénédicte MEILLON - Université de Perpignan Via Domitia - MCF

Garant : Yves-Charles GRANDJEAT (UBM - CLIMAS)

N. Jaëck présente le dossier, qui est celui d'une brillante angliciste, agrégée, recrutée comme MCF à l'université de Perpignan depuis 2011 après avoir soutenu en 2005 à l'université de Toulouse 2-Le Mirail une thèse de littérature américaine sur Barbara Kingsolver. Les 16 années qui séparent la thèse de cette demande d'HDR ont été mises à profit par B. Meillon pour s'engager résolument dans le champ de l'écocritique, avec un intérêt particulier pour l'écoféminisme et l'écopoétique, et c'est bien le dossier très fourni d'une spécialiste française internationalement reconnue dans ce champ qui est soumis à notre Commission Recherche, sous la recommandation d'Yves-Charles Grandjeat, garant, et lui-même une référence scientifique incontestée dans ce champ. Selon N. Jaëck, il s'agit d'un dossier exemplaire, parfaitement équilibré entre une production scientifique nombreuse et d'excellente qualité dont la monographie à paraître, aux Etats-Unis et en anglais, chez Rowman and Littlefield, propose une éclatante synthèse, une implication pédagogique et administrative très soutenue au service de son établissement, et un encadrement de la recherche remarquable pour une MCF qui témoigne de son importance scientifique dans le champ – deux thèses en co-direction soutenues, et déjà trois en cours, ainsi que de très nombreux mémoires de master, sans compter un rayonnement international matérialisé par de nombreuses invitations à l'étranger. L'excellence de ce parcours a été saluée en 2008 par l'octroi de la PEDR. Pour toutes ces raisons, N. Jaëck propose que la CR accorde son autorisation pour cette soutenance, qui honorerait notre université.

Cette autorisation est votée à l'unanimité.

Corinne OSTER - Université de Lille III - MCF

Garant : Pascale SARDIN (UBM - CLIMAS)

Le dossier de Corinne Oster est à nouveau celui d'une angliciste au parcours exemplaire, cette fois dans le champ de la traductologie ; à nouveau, le choix de P. Sardin comme garante, comme celui d'Yves-Charles Grandjeat, témoigne du rayonnement national de nos chercheurs, qui sont sollicités pour leur compétence scientifique depuis l'extérieur par des chercheuses très reconnues dans le champ disciplinaire de l'anglistique.

C'est donc ici le dossier d'une agrégée d'anglais, dont les deux éléments remarquables, en plus de l'ampleur et de l'excellence scientifiques du dossier d'HDR dont témoigne l'abondant CV très clair et qui correspond amplement aux critères HDR de la 11^{ème} section (plus de 20 articles, un document de synthèse loué par sa garante, une monographie inédite qui consiste en une traduction commentée), sont le temps de parcours aux Etats-Unis après des études d'anglais à Toulouse (son PhD portait sur des réalisatrices françaises contemporaines et sur le cadre théorique et institutionnel dans lequel elles ont pu imposer une singularité, et elle a obtenu à Amherst, Massachussets un rare poste de Teaching Assistant) et son choix de la traductologie. Maîtresse de conférences à Lille depuis 2006, son dossier témoigne d'un fort investissement dans la vie de son université, tant sur le plan de l'investissement administratif, que sur celui d'un enseignement de traduction et de traductologie à tous les niveaux, que du fait d'un encadrement de la recherche déjà remarquable qui fait d'elle un élément incontournable de la communauté des traductologues français (en témoigne son rayonnement et l'appel qui est régulièrement fait à elle pour des soutenances, mais aussi le fait qu'elle soit membre du CNU). Pour toutes ces raisons, N. Jaëck propose que la CR accorde son autorisation pour cette soutenance, qui honorerait notre université. Cette autorisation est votée à l'unanimité.

La séance se termine à 15h50.

Fait à Pessac, le 29 octobre 2021
La Vice-Présidente
Nathalie Jaëck



Annexe 1

	Allocation 2022
AMERIBER	39 439 €
Archéosciences-Bordeaux	39 645 €
ARTES	34 987 €
AUSONIUS	46 108 €
CEMMC	41 586 €
CLIMAS	47 526 €
CLLE Montaigne	15 580 €
CRHA Pariset	15 409 €
D2IA	11 188 €
IKER	9 282 €
LAM	11 948 €
MICA	58 723 €
PASSAGES	43 642 €
Plurielles	73 703 €
SPH	28 556 €
	517 320 €

Annexe 2

	Effectifs UBM	Effectifs autres	Effectifs complets	Modulations actuellement consommées	Hypothèse haute	Hypothèse intermédiaire	Hypothèse basse	Observations
CRHA-pariset	9		9	32	32	32	24	
IKER	2	9	11	non concerné (CNRS)				
Archeosciences-bordeaux	5	7	12	0	96	96	96	UMR
CLLE	12		12	24	32	32	24	
D2IA	8	9	17	nouvelle équipe	32	32	24	
SPH	19	7	26	48	48	48	48	
ARTES	28		28	nouvelle équipe	54	54	42	
LAM	12	16	28	non concerné (IEP)				
CEMMC	33		33	54	54	54	42	
AMERIBER	38		38	48	64	64	54	
MICA	49		49	64	64	64	54	
AUSONIUS	39	11	50	144	144	128	96	UMR
CLIMAS	50		50	48	64	64	54	
PASSAGES	37	35	72	96	144	128	96	UMR
PLURIELLES	67	9	76	nouvelle équipe	76	76	70	
IRAMAT				96				
CLARE				60				
TELEM				60				
Charge établissement				774	904	872	724	

DEMANDE DE RATTACHEMENT A UNE UNITE DE RECHERCHE sous tutelle UBM

Je soussigné(e),, enseignant-chercheur, chercheur, à l'Université de,
souhaite être rattaché-e à l'unité de recherchede l'Université Bordeaux Montaigne, à
partir du XX/XX/XXXX

1) Contexte et Argumentaire de la demande du demandeur

Fait à Pessac, le

Nom et prénom..... Signature

2) Contexte et argumentaire de la direction de l'unité accueillante à UBM

Fait à Pessac, le

Nom et prénom..... Signature



Cadre réservé à l'accord des parties pour le rattachement	
Unité de recherche de provenance	Unité de recherche accueillante UBM
<p>Nom de la directrice ou du directeur et unité de provenance :</p> <p>Atteste avoir pris connaissance de la demande de rattachement de</p> <p>Avis du conseil de l'unité :</p> <p>Mme , M Date :</p> <p>Signature</p>	<p>Nom de la directrice ou du directeur :</p> <p>Atteste avoir pris connaissance de la demande de rattachement de</p> <p>Avis du conseil de l'unité :</p> <p>Mme , M Date :</p> <p>Signature</p>
Présidence de l'unité actuelle	Présidence de l'unité accueillante
<p>Avis de l'instance décisionnaire dans l'établissement d'origine : réunie le</p> <p>Remarques :</p> <p>Signature :</p>	<p>Avis de la commission recherche réunie le</p> <p>Remarques :</p> <p>Signature de la vice-présidente recherche ou de la directrice de la direction de la recherche de UBM :</p>

Annexe 4

10 *Dossiers retenus : 20% ; 30% (avec au moins 3 A)*

%	Nom - prénom	sexe	Section	Grade	Public° scientifiques	Encadrt doctoral et scintifique	Diffusion scientifiques	Responsabilités scientifiques
20%	BOUTON CHRISTOPHE	M	17	PR 1C	A	A	A	A
20%	BEN AMARA AYED	M	28	MCF CN	A	A	A	A
20%	TOUTON ISABELLE	F	14	MCF HC	A	A	A	A
30%	CAMARADE HELENE	F	12	PR 1C	A	A	B	A
30%	CAUSA MARIA	F	7	PR 1C	A	A	B	A
30%	CORMERAIS FRANCK	M	71	PR 1C	A	A	A	A
30%	GIACOMOTTO VIOLAINE	F	9	PR 2C	A	B	A	A
30%	GONZALEZ MARIA CECILIA	F	14	PR 2C	A	A	A	A
30%	SACAREAU ISABELLE	F	23	PR 1C	A	A	B	A
30%	STIEGLER BARBARA	F	17	PR 2C	A	A	A	B

PRIX	POUMAREDE GERAUD	M	22	PR 1C	prix Bordin 2021			
IUF	ALBENGA VIVIANE	F	19	MCF CN	Membre junior IUF 2021			
IUF	PATIN NICOLAS	M	22	MCF CN	Membre junior IUF 2021			
IUF	POULET FRANCOISE	F	9	MCF CN	Membre junior IUF 2021			
IUF	STAMBOLIS MICHAEL	M	11	MCF CN	Membre junior IUF 2021			

Annexe 4

30%	ANTOLIN PASCALE	F	11	PR EX1	B	B	B	A
30%	BERTRAND PASCAL	M	22	PR EX1	A	A	B	B
30%	BOUNEAU MARIE CHRISTINE	F	22	PR 1C	B	A	B	A
30%	DURRANS STEPHANIE	F	11	PR EX1	A	A	B	B
30%	GOUVARD JEAN-MICHEL	M	9	PR 1C	A	B	A	B
30%	CASSEVILLE CAROLINE	F	9	MCF HC	A	B	A	B
30%	LABORDE AURELIE	F	71	MCF HC	B	A	A	B
30%	PELLEGRINI FLORENCE	F	9	MCF HC	A	B	B	A
50%	AUGROS JOEL	M	18	PR 2C	A	A	B	B
50%	BOUET ALAIN	M	21	PR 1C	B	A	B	B
50%	CALAS BERNARD	M	23	PR EX1	B	A	A	B
50%	COUDERCHET LAURENT	M	23	PR 1C	B	A	B	B
50%	DUBOUILH FRECHET SANDRINE	F	18	PR 2C	B	A	B	B
50%	FROHLICH PIERRE	M	21	PR 1C	B	B	B	B
50%	LABRUNE LAURENCE	F	7	PR 1C	B	A	B	B
50%	LASTECOUCERES CHRISTOPHE	M	22	PR 2C	A	B	B	C
50%	TSIMBIDY MYRIAM	F	9	PR 2C	B	B	B	B
50%	CAVALIER LAURENCE	F	21	MCF CN	B	B	B	A
50%	CHAMBOST CHRISTOPHE	M	11	MCF HC	B	B	C	C
50%	GACHET DELPHINE	F	9	MCF CN	C	B	C	C
50%	HIDDEN MARIE ODILE	F	7	MCF CN	B	B	B	B
50%	HOUSSAIS ADRIANA	F	22	MCF CN	A	A	C	B
50%	LACOMBA MARTA	F	14	MCF HC	A	C	A	A
50%	LE GRAS GWENAELLE	F	18	MCF CN	B	C	B	B
50%	MOISSET JEAN-PIERRE	M	22	MCF HC	A	A	B	B
50%	MOISEIGNE ANNICK	F	71	MCF HC	B	B	B	A
50%	PICCO DOMINIQUE	F	22	MCF EX	B	B	B	A
50%	PORTES LIDWINE	F	12	MCF CN	B	B	A	A
50%	VENTURA ANTOINE	M	14	MCF HC	B	B	B	A

Florence Boulerie et Jean-Paul Engélibert
Co-porteurs du projet UR Plurielles. Langues, littératures, Civilisations

Pessac, le 25 octobre 2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers au Conseil d'Administration,

C'est au nom de l'unité de recherche Plurielles, qui verra le jour le 1^{er} janvier 2022, que nous vous adressons une demande visant à soutenir la dynamique de recherche dans les langues vivantes aujourd'hui susceptibles de disparaître du paysage des Masters bordelais.

Plurielles s'appuie sur trois piliers, les langues, les littératures et les civilisations : parmi celles-ci, l'allemand, dont le projet de Bimaster anglais-allemand LLCER ne figure pas dans la Nouvelle offre de formation proposée au vote de la CFVU du 21 octobre, et les langues slaves, menacées d'amputation avec la suppression envisagée des deux parcours de Master en Etudes slaves.

Ces décisions politiques visant les masters concernent directement notre UR Plurielles, car avec le vivier des mastérants, c'est celui des doctorants qui va rapidement s'effondrer, avec pour conséquence à court terme un affaissement des recrutements d'enseignants chercheurs, et à n'en pas douter particulièrement de Professeurs des universités, qui sera préjudiciable à la réalisation du projet scientifique de Plurielles.

Le travail de réorganisation des anciennes UR mené depuis deux ans a l'ambition forte de créer avec Plurielles un pôle scientifique des langues dites à petits effectifs (arabe, allemand, langues slaves, chinois, occitan), en liaison étroite avec celui des lettres françaises, francophones et internationales. C'est un enjeu de société que de définir les langues et les cultures dans leur diversité et leur interactivité. Il nous semble également que c'est l'un des symboles de notre université Bordeaux Montaigne.

Il importe que l'UBM entretienne une recherche utile et nécessaire, tant au niveau Master qu'au niveau Doctorat, dans des disciplines qui sont en prise directe sur le monde contemporain et les évolutions géopolitiques actuelles. Il serait dommageable que Bordeaux ne forme plus de penseurs capables de proposer des analyses critiques sur le domaine est-européen.

La dimension gestionnaire ne saurait ici nous être opposée, car les collègues d'Etudes slaves comme d'Allemand ont pensé leurs formations de Master au moindre coût, en mutualisant la quasi-totalité de leurs enseignements. Mais il est aussi un moment où l'argument budgétaire doit céder la

place à l'argument civilisationnel : ce n'est pas une formation qu'il s'agit de sauvegarder, ni une UR dont il faut protéger les débuts, mais bien une façon de vivre notre humanité qu'il est urgent de faire valoir. Certains « quoi qu'il en coûte » élèvent notre dignité.

C'est pourquoi nous comptons sur le soutien de l'équipe présidentielle et de l'ensemble des conseillers pour voter l'ouverture des deux parcours de Master en Etudes slaves et du Bimaster Anglais-allemand, et faire en sorte que les débuts de Plurielles soient renforcés par la perspective d'une vitalité toujours renouvelée de la recherche dans les langues est-européennes.

En vous priant de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'assurance de notre dévouement,

Florence Boulerie et Jean-Paul Engélibert,
porteurs du projet UR Plurielles. Langues, Littératures, Civilisations